

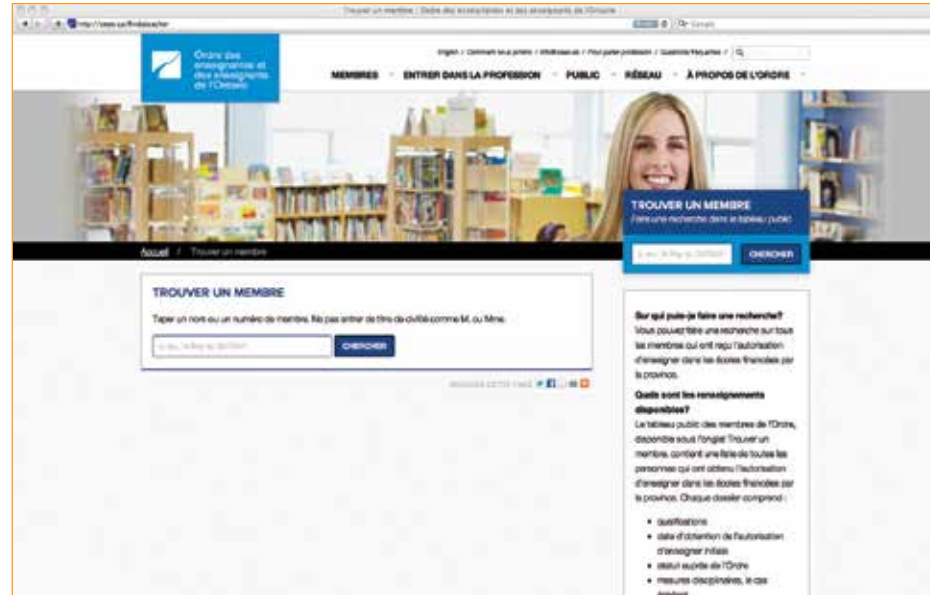
Trouver un membre



Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Trouver un membre

Les qualifications des pédagogues de l'Ontario sont exceptionnelles. Pour en savoir plus sur l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, consultez le tableau public Trouver un membre, à oeeo.ca → **trouver un membre**.



Vous pourrez vous informer sur :

- la date à laquelle un membre a obtenu l'autorisation d'enseigner en Ontario
- ses diplômes universitaires
- ses qualifications additionnelles
- les matières et les cycles auxquels il est qualifié pour enseigner
- les mesures disciplinaires le concernant, s'il y a lieu.

Chaque année, quelque 500 000 parents, directions d'école et pédagogues consultent le tableau Trouver un membre pour en savoir plus sur les qualifications professionnelles et le statut d'un membre.



L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario régit la profession enseignante dans l'intérêt du public – votre intérêt.

L'Ordre veille à ce que :

- des pédagogues compétents qui respectent des normes d'exercice et de déontologie claires et qui maintiennent un milieu d'apprentissage sécuritaire enseignant aux élèves de l'Ontario
- les programmes de formation à l'enseignement et les programmes de perfectionnement professionnel soient examinés et révisés régulièrement pour tenir compte des pratiques efficaces courantes
- les plaintes contre des membres pour faute professionnelle, incompétence ou incapacité soient traitées de manière appropriée
- la profession enseignante soit tenue responsable de ses gestes et qu'elle agisse dans la transparence afin que le public maintienne sa confiance en elle.

Pour en savoir davantage, écrivez-nous ou venez sur place :
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Télécopieur : 416-961-8822
Courriel : info@oeeo.ca
www.oeeo.ca



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité



Trouver un membre

Les qualifications des pédagogues de l'Ontario sont exceptionnelles. Pour en savoir plus sur l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, consultez le tableau public Trouver un membre, à oeeo.ca → [Trouver un membre](#).

L'enseignement, un privilège

les pédagogues qui veulent travailler dans une école financée par les fonds publics de l'Ontario doivent être agréés et membres de l'Ordre. L'Ordre délivre les autorisations d'enseigner et peut les annuler, les suspendre ou les révoquer.

Nos réponses à vos préoccupations

Les enseignantes et enseignants de l'Ontario visent à être à la hauteur de normes d'exercice et de déontologie élevées. Toutefois, dans les rares cas où des allégations de faute professionnelle sont portées contre eux, l'Ordre est là pour agir en votre nom.

L'Ordre mène une enquête lorsqu'une plainte est déposée contre un de ses membres pour faute professionnelle, incompétence ou incapacité. Les préoccupations qui ne sont pas liées à des questions de faute professionnelle d'incompétence ou d'incapacité peuvent être réglées au niveau de l'école. Vous pouvez tout d'abord vous adresser directement à l'enseignant concerné, si possible. Sinon, vous pouvez discuter de ce qui vous préoccupe avec la direction de l'école. De plus, vous pouvez appeler le conseil scolaire et communiquer avec la surintendance responsable de l'école.

Vous avez également la possibilité de déposer une plainte formelle auprès de l'Ordre, soit en remplissant un formulaire de plainte ou en nous appelant. Vous devrez fournir le plus de renseignements possible sur la nature de l'allégation.

Le formulaire de plainte est disponible en ligne dans notre site à oeeo.ca → [Public](#) → [Plaintes et discipline](#) → [Déposer une plainte](#).

Conseils aux professionnels

À titre d'organisme de réglementation, nous donnons des conseils et fournissons des directives en nous appuyant sur la recherche et les commentaires des pédagogues afin de guider les pratiques quotidiennes telles que l'usage adéquat de la communication électronique et des médias sociaux. Pour en savoir plus, visitez notre site à oeeo.ca.

Pour en savoir plus

Voulez-vous en savoir davantage sur l'Ordre et le rôle qu'il joue dans l'éducation publique de l'Ontario?

- Abonnez-vous à notre bulletin, *La norme*, à oeeo.ca → [Public](#) → [La norme](#).
- Cliquez sur le bouton «J'aime» de notre page Facebook à facebook.com → [EnseignementOntario](#)
- Abonnez-vous à *Pour parler profession*, notre revue trimestrielle, à abonnements@oeeo.ca
- Consultez notre site à oeeo.ca.



Pour en savoir plus sur les développements en éducation dans la province, lisez *Pour parler profession*, la revue primée de l'Ordre, disponible en ligne à pourparlerprofession.oeeo.ca.